

Comment les prendre au sérieux?

Nous connaissons le procédé depuis longtemps, nous du Québec. Particulièrement depuis la grève de l'amiante, dont nous célébrerons, le mois prochain, le dixième anniversaire.

Ce procédé, c'est une mauvaise habitude: celle qu'a toujours eue M. Duplessis de déclarer, sans autre forme de procès, qu'une grève est "illégale".

Jusqu'ici, toutefois, cette mode détestable ne s'était pas répandue jusqu'à Ottawa. Ce sera le triste honneur de M. Nowlan de l'avoir inaugurée au fédéral. Mais peut-être aussi, et ce serait heureux, l'aura-t-il tuée en l'inaugurant.

x x x

Car depuis une semaine, il faut bien le constater, ça ne tourne pas rond chez les experts fédéraux en droit ouvrier!

Ça a commencé quand M. Nowlan, voici dix jours environ, déclara devant la Chambre que la grève des réalisateurs était "complètement illégale". Puis, deux ou trois jours plus tard, Jean Marchand demandait au Cabinet, réuni pour entendre les représentations annuelles de la C.T.C.C.: "LE GOUVERNEMENT VOUDRAIT-IL NOUS DIRE QUELLE LOI LES REALISATEURS ONT VIOLEE POUR QU'ON DECLARE LEUR GREVE ILLEGALE?"

A cette question, M. Starr, ministre du Travail, s'empressa de répondre qu'il n'avait jamais fait semblable affirmation. Quelques heures plus tard, M. Nowlan admettait à son tour, devant plusieurs témoins: "JE CROIS QUE JE SUIS ALLE TROP LOIN EN FAISANT CETTE AFFIRMATION."

Mais ce n'est pas tout.

Trois jours après, soit lundi dernier, un autre ministre, M. Léon Balcer, déclarait à son tour devant la Chambre: "D'APRES MOI, LA GREVE DES REALISATEURS N'EST PAS ILLEGALE."

Alors quoi? Est-ce que M. Nowlan avait changé d'idée? Non. Dès le lendemain, soit mardi, le ministre du Revenu réaffirmait "QU'IL Y AVAIT EU DES VIOLENCES DANS CETTE GREVE, CE QUI, DE TOUTE EVIDENCE, ETAIT ILLEGAL". Mais à la même séance de la Chambre, M. Balcer, qui lui ne change pas d'idée, réaffirma son opinion de la veille, à savoir que la grève était légale.

x x x

Une belle pagaille, non? Ça fait plaisir de voir deux ministres du même Gouvernement se contredire ainsi. Le résultat est d'ailleurs excellent: ceux que la "légalité" préoccupe avant la "justice", ceux qui prennent au sérieux des opinions de ministres, compétents ou non, les voilà soulagés. Puisque les ministres se contredisent, il n'y a qu'à les envoyer dos à dos et à se baser sur l'équité pour prononcer un jugement sur la grève.

Des deux, toutefois, qui a raison?

De toute évidence, pour qui connaît tant soit peu la législation ouvrière, c'est M. Balcer. Il est tout bonnement stupide de croire qu'une grève peut devenir illégale parce que des violences illégales se produisent. D'abord, qui a fait ces violences? Personne n'en sait rien. Et même si l'on établissait qu'un gréviste a perdu la tête, qu'est-ce que ça changerait?

En retirant son permis au restaurateur Roncarelli, M. Duplessis a commis, d'après le jugement de la Cour suprême du Canada, une illégalité. Est-ce à dire que le Gouvernement Duplessis est devenu illégal de ce fait et que tous ses autres actes, depuis celui-là sont entachés d'illégalités? Le prétendre serait absurde.

x x x

Depuis longtemps, les syndicalistes réclament des ministres qu'ils cessent de faire des condamnations gratuites du genre Nowlan ou Duplessis, et qu'ils laissent les tribunaux, seuls compétents en la matière, décider des questions qui les regardent.

Par le ridicule de la situation où ils se sont mis, peut-être les ministres fédéraux auront-ils compris qu'à lancer leurs opinions légales à la tête de la nation, ils ne servent ni la justice ni leur réputation d'hommes sérieux.

Gérard PELLETIER.



Vol. XXXV — No 2

Ottawa, 30 janvier 1959

Radio-Canada a reculé... ...mais ce n'est pas fini

Deux principes sont en jeu — Tout le monde doit le comprendre — Une grève dont l'enjeu est énorme.

Depuis la dernière livraison du "Travail", les événements se sont précipités dans la grève des réalisateurs. Il est impossible de reprendre ici en détail une suite d'incidents, d'accidents et de gaffes que nos lecteurs connaissent déjà par les journaux.

Ce qu'il faut retenir, cependant, ce sont les manœuvres tentées par la Société pour briser la grève et l'échec cuisant de ces manœuvres.

Un principe

Au début, comme chacun sait, les réalisateurs posaient par leur grève une question de principe: ils réclamaient le droit d'association, dont la Direction de Radio-Canada prétendait leur refuser l'exercice.

Tout le monde reconnaît que les réalisateurs ne sont pas des employés "comme les autres".

En fait, ce sont ni des employés, ni des membres de la gérance, mais des travailleurs "intermédiaires" entre la direction et le salariat, des gens qu'en France on appelle des "cadres" et aux Etats-Unis des "key men".

Or, les cadres et les "key men" sont en train de conquérir, partout en Amérique du Nord, le droit de négocier collectivement, avantage que le patronat leur avait refusé jusqu'ici, bien qu'en Europe il leur soit accordé depuis longtemps. Cela est si vrai qu'au cours de l'été dernier, Pie XII recevait à Rome plus de 800,000 "cadres" syndiqués.

Un mystère

Pourquoi Radio-Canada refuse de reconnaître l'Association des Réalisateurs et de négocier collectivement avec eux, c'est un mystère. Est-ce le Gouvernement fédéral qui recommande à la Direction de la Société de s'y opposer? Sont-ce les grandes compagnies qui font pression pour bloquer l'organisation des

"key men", de peur que la pratique ne pénètre dans leurs entreprises? Est-ce de l'ignorance, de la peur ou de l'entêtement? Tout cela est possible.

Mais il reste un fait, Radio-Canada se bute. Pis encore, une Société de la Couronne a mis en oeuvre sous nos yeux des pratiques si brutales que même les employeurs privés les ont abandonnées, pour la plupart, depuis longtemps.

Brutalement...

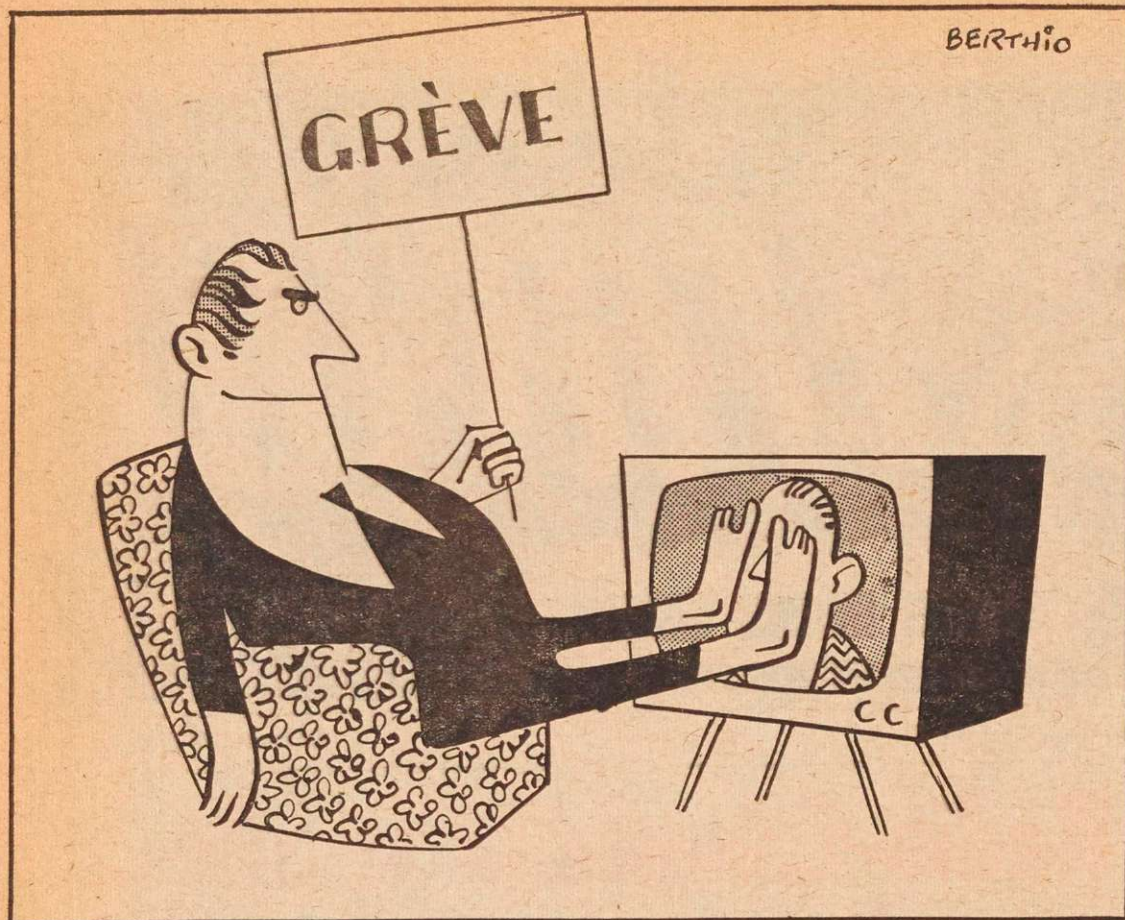
Pour forcer ses employés des autres services à traverser les lignes de piquetage des réalisateurs, Radio-Canada a écrit des lettres de menaces, affirmant qu'à moins d'un retour au travail "dans les 12 heures après réception de l'avis", les employés seraient considérés comme démissionnaires et perdraient leur emploi.

Et pour corser cette mesure, M. Ron Fraser, responsable des Relations extérieures pour Radio-Canada, annonçait qu'on fai-

(Suite à la page 7)



Réalisateurs et sympathisants sur la colline parlementaire à Ottawa mardi dernier.



L'ANNONCEUR: "Les effets de la grève commencent à se faire sentir..."

Première convention avec la National Asbestos Mines

La National Asbestos Mines et ses employés, membres de la Fédération Nationale des Employés de l'Industrie Minière viennent de signer une convention collective de travail après des négociations qui n'ont duré que six jours.

L'entente signée est en tous points semblable à celles qui existent avec les autres producteurs d'amiante et le salaire de base des salariés, qui sont au nombre d'une centaine, est de \$1.85 l'heure.

La National Asbestos Mines Ltd., une subsidiaire

de National Gypsum Company de Buffalo, N.Y., a commencé les travaux de construction en juin 1956 puis en mai 1957 on érigeait le moulin de cinq étages d'une capacité de 3,000 tonnes par jour. Celui-ci a commencé à opérer en juin dernier et présentement on

y emploie 120 employés divisés en deux quarts.

D'autres témoignages

Les réalisateurs défendent un droit imprescriptible. Tous ceux qui se groupent autour d'eux pour les appuyer font une oeuvre admirable en travaillant à mettre au monde une nouvelle forme de syndicalisme qui contribuera au progrès social chez nous.

R.P. Jacques Cousineau, S.J.

Nous estimons n'avoir plus le droit de nous taire. Et c'est pour protester contre des procédés inacceptables en civilisation chrétienne que nous annonçons notre décision d'abandonner notre programme "Un père avait deux fils" tant que la situation ne sera pas redevenue normale.

RR.PP. Emile Legault, c.s.c., et Louis-Marie Régis, o.p.

Je ne crois pas que la grève soit illégale.

Hon. Léon Balcer, Solliciteur général du Canada

Tout le monde a le droit de s'associer. La grève de Radio-Canada n'est pas autre chose que ça. Ce droit, on le constate tous les jours, doit être revendiqué.

S.E. le cardinal Paul-Emile Léger, Archevêque de Montréal

Chez La Porte Automobiles

Pour punir un syndicat, peut-on annuler un certificat de reconnaissance syndicale?

La vieille question de savoir si la Commission des relations ouvrières a le droit d'enlever un certificat de reconnaissance syndicale à un syndicat parce que ce dernier ou quelques-uns de ses membres n'ont pas une conduite satisfaisante, au gré des employeurs ou de la Commission, sera finalement tranchée par la Cour Supérieure de Québec.

La Commission des relations ouvrières est d'avis qu'elle a le droit de décertifier un syndicat en guise de pénalité tandis que le Syndicat national des Employés des pièces et accessoires d'automobiles de Québec prétend le contraire.

L'on sait que ce syndicat groupe les employés de La Porte Automobiles de Québec qui ont quitté leur travail le 11 août dernier par suite du refus de l'employeur de discuter les griefs des employés et du syndicat ainsi que le prévoyait la convention collective en vigueur. Le conflit se poursuit toujours.

Le syndicat vient de remporter la première manche de la bataille alors que le juge Antoine Lacourcière, de la Cour Supérieure de Québec, a donné l'ordre à la Commission des relations ouvrières de surseoir à toute procédure en attendant que la Cour Supérieure élucide définitivement le problème.

Le syndicat soutient que le droit de représentation syndicale et de certification pour représenter les travailleurs repose sur la volonté des travailleurs qui s'exprime majoritairement. Un tel certificat ne peut être enlevé, perdu ou révoqué, que si le syndicat perd sa majorité.

La Commission prétend qu'elle peut révoquer un tel certificat en guise de pénalité.

S. O. S. S. O. S. S. O. S. S. O. S. S. O. S.

Appel aux syndiqués et aux syndicats

La grève des réalisateurs de Montréal entrera bientôt dans sa sixième semaine. L'Association des réalisateurs, affiliée à la C.T.C.C., a droit à notre appui le plus entier. Les 1,500 syndiqués d'autres unions, qui respectent les lignes de piquetage des réalisateurs, ne retirent pas, eux non plus, de salaires, depuis plus de cinq semaines.

Il se trouve dans le groupe de nombreuses familles que la perte de leur revenu plonge dans la gêne financière, parfois très gravement.

C'est le devoir de tous les syndiqués et de tous les syndicats de manifester concrètement leur solidarité à tous ceux qui se battent pour la reconnaissance du droit d'association.

Toutes les sommes, si petites soient-elles, peuvent aider à assurer une victoire dont nous profiterons tous.

Qu'on passe le chapeau. Que les syndicats dénouent les cordons de leurs bourses.

On adresse toutes les sommes, petites, moyennes et grandes, à

FONDS DE SECOURS RADIO-TV,
8227, rue St-Laurent, Montréal.

S. O. S. S. O. S. S. O. S. S. O. S. S. O. S.

Appui de la FTQ à la grève des réalisateurs

La Fédération des Travailleurs du Québec a mis à point un programme d'action destiné à appuyer le syndicat des réalisateurs en grève.

Un communiqué publié à cet effet précise que cette attitude est conforme à la position inébranlable du Congrès du Travail du Canada pour la défense du droit d'association en faveur de tous les travailleurs.

En conséquence, la FTQ a demandé à ses membres de s'abstenir d'encourager tout produit dont les fabricants continuent, durant la grève, de faire de la

publicité sur les ondes de Radio-Canada.

La FTQ demande également à ses locaux affiliés de respecter les lignes de piquetage et de les renforcer si possible.

Le mouvement syndical déplore également que certaines compagnies de films se comportent comme de véritables profiteurs de grève.

"Difficultés temporaires"



Plusieurs membres de la famille Plouffe photographiés à Hull mardi soir dernier lors de la représentation de "Difficultés temporaires" qui a attiré près de 5,000 personnes à l'aréna de Hull.

Le mémoire de la CTCC à Ottawa :

St-Laurent ou Diefenbaker: la température n'a pas changé

Un accueil cordial sans doute, des poignées de mains, des sourires mais peu d'espoir et pas d'engagement.

Contrairement à ce qui se passe à Québec, les délégations ouvrières sont toujours cordialement reçues par le gouvernement.

L'ancien premier ministre, le T. H. Louis St-Laurent, flanqué de quelques-uns de ses ministres, serrait la main aux représentants, les félicitait du ton du mémoire, faisait ressortir les quelques réalisations de son gouvernement mais ne se hasardait pas à donner une opinion précise sur nos revendications.

Après deux visites au gouvernement Diefenbaker, nous devons vraiment constater que plus ça change à Ottawa, plus c'est pareil.

L'accueil à la délégation fut empreint de cordialité, mais les revendications que la CTCC a formulées, tout comme celles que le Congrès du Travail du Canada avait faites la veille, ont été froidement reçues. Le résultat le plus net de la rencontre fut d'obtenir une entrevue avec le Ministre du Travail, l'hon. M. Starr, au sujet de la grève des réalisateurs.

Les autres demandes de la CTCC ont été effleurées ou ignorées par le premier ministre et les membres de son cabinet.

La délégation

Profitant d'une réunion du Bureau confédéral qui avait lieu la veille à Hull, une cinquantaine de représentants de la CTCC et d'organismes affiliés, se rendirent vendredi dernier rencontrer les membres du gouvernement fédéral.

M. Roger Mathieu, président général de la CTCC, dirigeait la délégation. C'est le secrétaire

général, M. Jean Marchand qui fit la lecture du mémoire. Au nombre des délégués on remarquait MM. René Gosselin, Horace Laverdure, Rosario Gosselin, Adrien Plourde, Angelo Forte, Daniel Lessard et Mlle Jeanne Duval, tous vice-présidents de la CTCC. M. Gérard Picard, ancien président général et président de la Fédération de la Métallurgie, accompagnait également la délégation.

Le problème du chômage

Dans son mémoire, la CTCC a abordé principalement deux questions: celle du chômage et celle de la sécurité syndicale.

"Le chômage, dit le mémoire, demeure un problème aigu dans notre pays. Des centaines de milliers de travailleurs attendent avec anxiété qu'on leur fournisse l'occasion de gagner leur vie et celle de leurs familles. Dans un pays riche et en plein-essor, cette situation apparaît à la fois paradoxale et scandaleuse".

Action réclamée

Après avoir cité des statistiques et fait état de la situation la CTCC a réclamé une attention plus vive de la part du gouvernement:

"La campagne en faveur des emplois d'hiver, l'aide aux municipalités qui entreprennent des travaux de chômage pendant la saison froide, la construction de quelques édifices publics sont-elles des mesures susceptibles de corriger un mal dont les racines semblent remonter au cœur même de notre système économique", demande la CTCC?

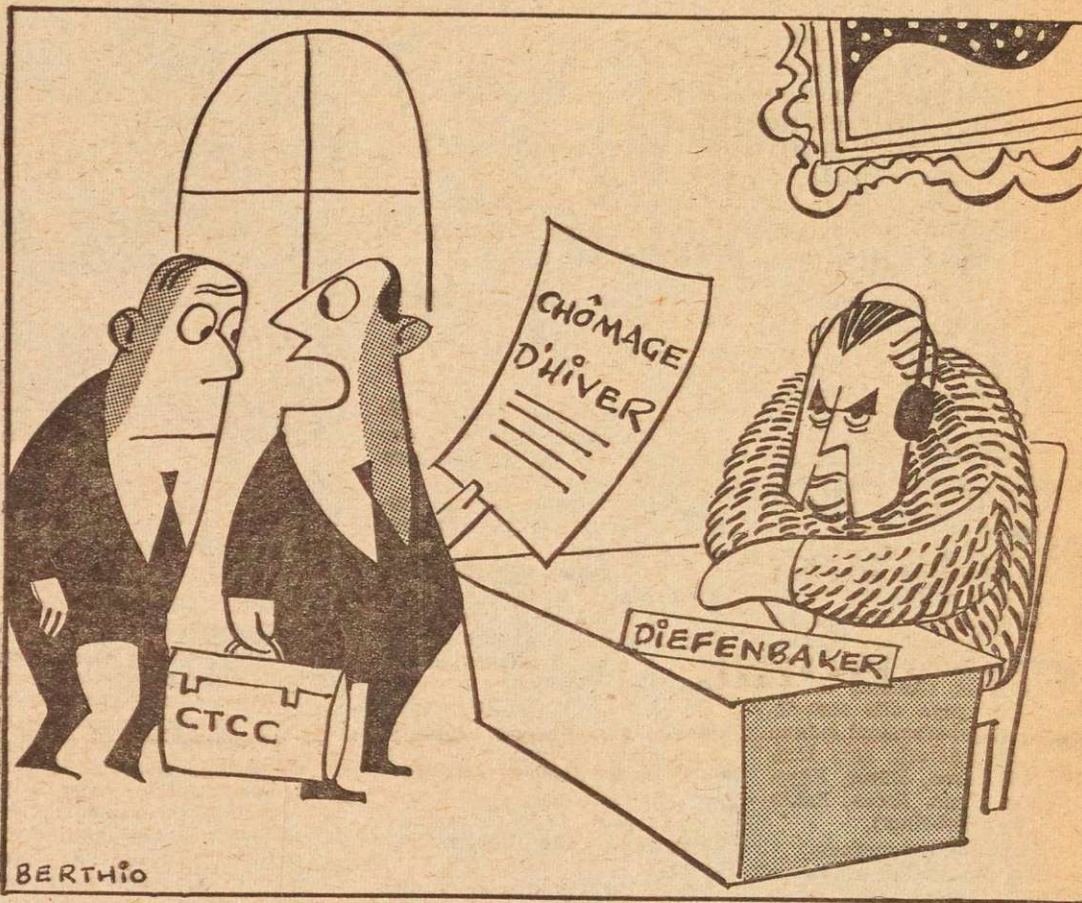
Une réunion à tous les échelons

La CTCC ne croit pas que cela soit suffisant.

Elle a soumis que "devant l'urgence de la situation, le gouvernement devrait convoquer une conférence fédérale-provinciale, avec participation des municipalités afin d'aviser aux meilleurs moyens de donner de l'emploi aux chômeurs et d'aider ceux dont les revenus sont insuffisants. On devrait profiter de cette conférence, propose la CTCC, pour élaborer une politique de plein emploi et faire en sorte que la sécurité des Canadiens ne dépende plus exclusivement de l'équilibre des forces aveugles de l'économie".

L'habitation

La CTCC est revenue sur le



Le premier ministre reste froid aux demandes de la CTCC...

sujet de l'habitation en soulignant que la construction domiciliaire, si elle était vraiment encouragée, pourrait soulager le problème du chômage.

"Dans ce domaine, souligne la CTCC, l'activité pourrait être accrue si les municipalités faisaient bénéficier leurs citoyens de tous les avantages de la Loi nationale. De son côté, le gouvernement fédéral pourrait contribuer au paiement de l'intérêt exigé sur les emprunts effectués en vertu de la Loi nationale.

"On sait, dit la CTCC, que le paiement de l'intérêt constitue un des principaux obstacles aux projets de construction domiciliaire des Canadiens.

A ce sujet, la CTCC propose que la SCHL prête directement à celui qui veut devenir propriétaire et n'exige qu'une remise mensuelle calculée d'après la capacité de payer de l'emprunteur; les prêts ne porteraient qu'un intérêt nominal.

La réponse du gouvernement

A ce sujet, les représentants gouvernementaux ont été très évasifs. Le Ministre du Travail, l'hon. M. Starr a tourné en rond en disant que le gouvernement avait amorcé des travaux de chômage dans plusieurs régions, qu'il avait amélioré la Loi de l'assurance-chômage et autorisé des prêts plus abondants pour la construction domiciliaire.

Répondant à une question directe de M. Roger Mathieu au sujet de la tenue d'une conféren-

ce fédérale-provinciale, le Ministre a étudié la question en rappelant que le gouvernement avait convoqué une telle conférence le printemps dernier au sujet du chômage saisonnier.

L'assurance-chômage

La CTCC demande que la loi de l'assurance-chômage soit étendue à tous les salariés, même à ceux dont l'emploi est très stable, afin de mieux répartir les risques, et que la contribution du gouvernement soit plus élevée; "... c'est l'ensemble de la population qui doit assumer le coût de certaines formes de chômage". Que la contribution du gouvernement soit au moins égale à celle des patrons et des travailleurs.

La CTCC recommande en outre d'augmenter les prestations et leur durée, et de créer de nouvelles classes d'assurés, afin d'assurer le rapport qui convient entre les prestations et le revenu ordinaire des assurés.

L'Office International du Travail

La CTCC s'oppose fortement à ce que l'Office International du Travail reste un simple centre de recherches. Elle veut que cet organisme serve à édicter des conventions internationales pour relever le niveau de vie, et que le gouvernement canadien participe à cette activité.

Cartels et grèves

La CTCC demande que la loi des cartels pourvoie à des peines plus sévères contre les "combinards". Elle recommande que le

boycottage pour forcer les employés d'une entreprise à changer de syndicat soit déclaré illégal.

La CTCC demande que le recours aux "Brisers de grève", à ceux qui prennent l'emploi de grévistes, soit interdit en toute circonstance, et que le service national de placement et tous autres bureaux du genre se voient défendre de diriger des travailleurs vers une entreprise pour y remplacer les grévistes.

L'anti-syndicalisme

La CTCC s'élève contre certaines "affirmations fausses et mensongères" de l'Association des Mines canadiennes, de l'Association des Manufacturiers canadiens, et de la Chambre de Commerce du Canada, qui "visent à affaiblir le syndicalisme, dont la mission est de défendre les intérêts professionnels et sociaux des travailleurs."

Elle demande au gouvernement de réagir contre "une telle entreprise, qui menace non seulement le syndicalisme, mais la démocratie et la liberté."

La deuxième partie du mémoire renferme des revendications que la CTCC avait déjà proposées au gouvernement et que le dernier congrès de cette fédération a décidé de rappeler au sujet du logement, de la sécurité sociale, de l'immigration, de la Conférence Internationale du Travail, du Code Criminel, de la représentation diplomatique au Vatican, du droit d'association des fonctionnaires, etc.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET
Intérimaire:
GERARD PELLETIER

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

80 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

L'éducation ouvrière dans le monde

21 spécialistes de l'éducation ouvrière se sont rencontrés à Genève sous les auspices du Bureau International du Travail, du 1er au 6 décembre

Tout comme la négociation et l'organisation, l'éducation est considérée aujourd'hui comme une technique syndicale de première importance pour le développement des organisations ouvrières. Toutes les grandes centrales syndicales possèdent maintenant des services d'éducation bien équipés et dirigés par des permanents spécialisés dans les méthodes modernes de culture populaire. L'organisation de ces départements d'éducation et la formation de ces militants syndicaux ont donc tellement de conséquence sur l'évolution du mouvement ouvrier dans le monde qu'un organisme comme le Bureau International du Travail a décidé de tenir des cycles d'études où il invite des spécialistes de l'éducation ouvrière à échanger leurs points de vue et à faire profiter de leur expérience les centrales syndicales en voie de formation dans les pays sous-développés.

Le deuxième cycle d'études international sur l'éducation ouvrière s'est tenu à Genève du 1er au 6 décembre dernier. Le confrère Fernand Jolicoeur, comme on le sait, avait été invité à y participer. Vingt et un représentants de vingt et un pays différents composaient la conférence. Ces représentants se divisaient en deux groupes principaux: onze qui venaient de pays dits développés et qui possédaient une expérience syndicale (Angleterre, Danemark, Belgique, Hollande, France, Suisse, Allemagne, Italie, Russie, Etats-Unis, Canada) et dix venaient de pays dits sous-développés et qui n'avaient qu'une expérience syndicale très limitée (Chili, Pérou, Maroc, Egypte, Ghana, Togo, Indes, Pakistan, Japon, Viet-Nam).

Principales conclusions

La conférence avait un caractère très technique; aucun principe n'était en jeu et n'a été discuté. La discussion s'est faite dans une atmosphère amicale entre militants qui, sans tous partager les mêmes idéologies, avaient une foi commune en l'éducation ouvrière, non seulement comme moyen de renforcer des cadres, mais aussi comme fin que doit poursuivre le syndicalisme.

Les délégués ont surtout insisté sur:

— la nécessité d'intégrer l'éducation ouvrière à la vie syndicale,

— le recrutement à l'intérieur des cadres syndicaux des organisateurs de programmes éducatifs,

— la formation générale aussi bien que technique des éducateurs ouvriers,

— l'utilisation des méthodes actives de discussion,

— le follow-up des responsables d'éducation à tous les niveaux par les directeurs de services d'éducation,

— le contrôle par les organisations syndicales de tout programme d'éducation ouvrière auquel des organismes extérieurs peuvent participer,

— le contact des éducateurs ouvriers avec les officiers syndicaux,

— le contact permanent des responsables d'éducation ouvrière avec la réalité syndicale.

Les délégués ont rédigé ensemble, à la fin de la conférence, des conclusions sur lesquelles ils se sont mis d'accord et dont voici quelques extraits importants:

Valeur de l'éducation ouvrière:

"D'une manière de plus en plus générale il est admis que l'éducation ouvrière sur les sujets sociaux et économiques qui sont directement liés aux intérêts des travailleurs et de leurs organisations, est un moyen efficace de susciter chez le travailleur un sens de la responsabilité sociale et de le rendre conscient des liens qui l'unissent à ses camarades de travail. Elle l'aide également à s'acquitter des responsabilités que lui confie son organisation et à réaliser ses objectifs. Cette éducation ouvrière permet au travailleur, non seulement de développer ses connaissances, mais elle l'aide tout comme elle aide son organisation à remplir le rôle qui leur est dévolu dans la vie économique et sociale de leur société et de leur pays".

Le rôle de l'éducateur ouvrier

"La formation des éducateurs ouvriers doit être entreprise, étant entendu que cette formation ne consiste pas uniquement à donner des connaissances et des informations, mais qu'elle doit aussi créer un esprit de solidarité et un sens de la vocation ainsi qu'une conception précise des fonctions qui incombent aux différents types d'éducateurs. D'une manière générale, il y en a trois types principaux dont les fonctions sont distinctes. Il est cependant évident que ces fonctions varient ou



Sur cette photo, on remarquera M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la CTCC, alors qu'il prenait part à un cycle d'études organisé par le Bureau International du Travail à Genève en décembre dernier.

chevauchent selon les organisations et les pays.

a) L'administrateur - organisateur au niveau national, régional ou local a pour tâche de concevoir, d'organiser et d'administrer le programme d'éducation ouvrière. Il peut également être chargé de la formation du personnel enseignant, de l'élaboration du matériel éducatif, de l'évaluation des résultats et des suites à donner aux programmes;

b) L'instructeur, qu'il soit bénévole ou rétribué, ou qu'il soit spécialiste d'éducation ou d'une technique donnée, est chargé de l'enseignement dans les cours d'éducation ouvrière, les cycles d'études, et autres formes d'éducation. Il doit également être capable d'adapter le matériel éducatif et les services qui lui sont fournis aux besoins particuliers du groupe dont il est chargé;

c) Le technicien est le spécialiste d'un sujet donné, et sa fonction éducative est limitée à sa spécialité propre. Il est généralement employé à des activités partielles en matière d'éducation ouvrière.

Rôle pédagogique des services d'éducation:

"Les services syndicaux d'éducation ont un rôle important à accomplir auprès des nouveaux instructeurs pour les aider dans leur travail. Cette aide peut prendre des formes diverses comme, par exemple:

a) la fourniture de plans de cours, de guides d'étude, de matériel d'enseignement, notamment pour les sujets qui sont hautement spécialisés ou pour ceux dont les données se modifient rapidement. Dans certains cas, les guides d'étude doivent être régulièrement tenus à jour ou tout au moins révisés périodiquement;

b) une aide pour la préparation des programmes et l'organisation du travail;

c) l'envoi d'informations d'or-

dre général sur les prises de position syndicales et l'activité des autres services syndicaux, afin que l'instructeur puisse en tenir compte dans son enseignement;

d) l'octroi à l'instructeur des facilités et services pratiques dont il peut avoir besoin là où il travaille, par exemple des films et autres auxiliaires audio-visuels, une salle de cours, etc.;

e) des informations sur les nouvelles méthodes d'éducation et, chaque fois que possible, des cours et autres moyens de perfectionnement dans le domaine des méthodes et techniques éducatives;

f) des occasions pour les instructeurs d'avoir entre eux des échanges de vue sur les sujets d'intérêt commun."

Organisation des services d'éducation

"Étant donné l'importance de l'éducation ouvrière, les activités éducatives devraient autant que possible s'intégrer dans la vie du syndicat dans son ensemble, dans sa structure comme dans son programme.

"La structure précise d'un service ou d'un département d'éducation dépend de l'importance et des autres caractéristiques du syndicat ainsi que de ses besoins et problèmes éducatifs. En tout état de cause, un service éducatif doit donner un moyen efficace de promouvoir des programmes éducatifs qui soient en harmonie avec les buts et la politique générale du mouvement syndical. Il doit former les cadres du mouvement aux différents niveaux, y compris les éducateurs ouvriers eux-mêmes. La structure de ce service doit lui permettre de toucher d'aussi près que possible les travailleurs de la base tout en assurant des contacts permanents avec les dirigeants du syndicat".

Comités d'éducation: "Il est souvent utile de créer un Comité d'éducation dans le syndicat. Ce Comité donne des avis sur les questions éducatives; il soutient le développe-

ment du service et stimule l'intérêt des syndiqués; il complète les efforts du directeur ou du responsable d'éducation sans toutefois entamer la responsabilité qu'a ce dernier pour l'exécution du programme. Les expériences faites dans divers pays confirment l'utilité des comités d'éducation aux niveaux régional et local car ils contribuent à maintenir les activités éducatives en étroite rapport avec les réalités et les besoins de la situation régionale ou locale".

Financement:

"Les méthodes de financement d'un service et d'activités d'éducation syndicale et de ses activités sont très variables selon les pays ou les syndicats. Dans certains cas, les fonds destinés à l'éducation constituent une partie importante du budget syndical. Dans d'autres, une proportion de la cotisation syndicale individuelle est réservée pour le financement des activités éducatives. Il existe encore d'autres méthodes, mais dans tous les cas, c'est en définitive la capacité de répondre aux besoins réels des travailleurs qui assure des ressources financières adéquates aux services d'éducation ouvrière."

LES RELIURES

Comme par les années passées, nous disposons de quelques reliures du journal LE TRAVAIL pour l'année 1958. Ces reliures sont vendues au prix de \$5.00 l'unité.

Ceux qui désirent s'en procurer sont priés de s'adresser à M. Claude Barbe, département de la circulation, journal LE TRAVAIL, 8227, rue St-Laurent, Montréal.

**CIGARETTES
EXPORT "A"
BOUT FILTRE**

La grève de Sorel Industries

La dictature des Simard doit cesser

La grève de Sorel Industries dure depuis un peu plus de deux mois. Elle affecte 250 métallurgistes affiliés à la Fédération Nationale de la Métallurgie (CTCC).

La solidarité de ces travailleurs a eu raison de la coalition la mieux orchestrée qui se soit encore vue comme on le verra par les faits rapportés plus bas. Il n'y a aucun briseur de grève.

La Sorel Industries Limited, dont le président est M. Edouard Simard, est l'une des plus grandes importantes entreprises de la défense nationale. Une grande partie de la machinerie et de l'outillage sont la propriété du gouvernement du Canada.

Le gouvernement canadien verse également des subsides à Sorel Industries pour garder disponibles un certain nombre de spécialistes. Sorel Industries a employé jusqu'à 3,000 travailleurs. Sur une période d'une quinzaine d'années, Sorel Industries a obtenu du gouvernement fédéral plus

de 100 millions de dollars de contrats pour la Défense nationale. Les travailleurs sont mal payés. Le salaire de base est de \$1.20 l'heure.

Tout a été mis en oeuvre pour démoraliser les métallurgistes plutôt que de régler convenablement cette grève: pressions de toutes sortes par la Compagnie, interventions par voie d'injonctions des compagnies Avro et Dupont; menaces de Canadair de prendre à son tour une injonction; intervention du ministre de Production de défense pour traverser les lignes de piquetage; avis à des grévistes par la Société Centrale d'Hypothèques; causeries à la radio par Sorel Industries et commentaires tendancieux sur la situation.

Sorel Industries n'a pas exécuté, entre le mois d'avril et le mois d'août quatre sous-contrats d'Avro (CF-105) alors qu'il y avait du chômage à Sorel, et ce point à lui seul justifierait une enquête royale. L'enquête devrait aussi porter sur tous les contrats et l'administration de Sorel Industries depuis une douzaine d'années. La demande en a été formulée devant le Premier ministre du Canada et ses

collègues lors de la présentation du mémoire de la CTCC aux autorités fédérales.

M. Edouard Simard appelle son entreprise l'université de Sorel tant la main-d'oeuvre est experte et a contribué à former des experts. Mais l'université de Sorel est fermée parce que l'employeur ne veut pas accorder à sa main-d'oeuvre des salaires équivalents à ceux de Marine Industries, une autre entreprise Simard de Sorel.

La dernière convention collective de travail à Sorel Industries est expirée depuis le mois d'octobre 1957. Il y eut conciliation, arbitrage et trois rapports minoritaires.

Contrairement à ce qui se passe dans les autres compagnies, à l'occasion d'une grève, Sorel Industries s'en prend aux femmes et aux enfants des grévistes en menaçant de laisser tomber l'assurance-groupe (maladie-hospitalisation).

Ceux qui connaissent Sorel savent que la dictature économique des Simard fait la loi dans Sorel depuis plus d'un quart de siècle et que les travailleurs sentent le besoin de se libérer et de faire respecter leur dignité.

La formule Rand "légale", décide la Cour suprême

Par une décision majoritaire, la Cour suprême du Canada a décidé mardi que la formule Rand est légale et qu'elle doit être considérée comme une condition de travail quand elle est incorporée dans une convention collective de travail signée par les deux parties.

Cette décision met fin à un long conflit entre le Syndicat catholique des employés de magasins de Québec et la Cie Paquet Limitée.

L'on sait que cette compagnie avait refusé de remettre au syndicat les cotisations retenues à la source des employés n'ayant pas autorisé cette retenue.

La Cour suprême ordonne à la Cie Paquet de remettre au Syndicat concerné les sommes retenues en déclarant que la formule Rand

est légale, que cette clause constitue une "condition de travail" au sens de la législation ouvrière du Québec et qu'elle n'est défendue par aucune loi.

La Cour suprême ajoute que la convention collective de travail constitue un récent développement dans notre législation et qu'elle a un caractère qui lui est propre.

Vouloir greffer à cette loi certains concepts de nos lois civiles entraverait la portée et le mécanisme de cette loi.

La Griffin Steel paie 65 cents l'heure de plus à Chicago

La Compagnie Griffin Steel de St-Hyacinthe est l'exemple typique d'une compagnie américaine venue s'établir dans la Province de Québec pour bénéficier des bas salaires et exploiter une population paisible et laborieuse. En effet, la Griffin Steel est une filiale de la Griffin Wheel de Chicago. Les deux compagnies fabriquent des roues d'acier pour les wagons des compagnies ferroviaires.

Les mêmes métiers existent aux deux endroits. Le gérant général de la Griffin Steel de St-Hyacinthe, D.V. Hamilton, a déclaré il y a quelques mois que le rendement à St-Hyacinthe était meilleur qu'à Chicago. Le salaire de base à St-Hyacinthe est de soixante-cinq cents de l'heure plus bas qu'à Chicago. Dans certains métiers les différences sont encore plus considérables. Le Syndicat des Métallurgistes de St-Hyacinthe ne réclame pas les salaires de Chicago. Même si leurs demandes étaient accordées, les métallurgistes de St-Hyacinthe recevraient encore environ cinquante cents l'heure, en moyenne, de moins que les métallurgistes à l'emploi de la même compagnie à Chicago.

Tous ces renseignements ont été donnés à l'occasion d'une assemblée publique tenue au début de la semaine sous les auspices du Conseil central de St-Hyacinthe et où la presque totalité des syndicats affiliés étaient représentés. Les principaux orateurs ont été MM. Robert Tremblay, organisateur de la CTCC, Gérard Picard, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, Alfred Pednault, de Sorel, Directeur régional pour la CTCC, S.T. Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, et

Charles Ruel, président des métallurgistes de St-Hyacinthe.

La grève de la Griffin Steel à St-Hyacinthe dure depuis près de trois mois et affecte environ cent quarante travailleurs. Sauf depuis quelques jours et à cause de l'attitude intransigeante de la compagnie Griffin Steel, il n'y a pas eu de piquetage ni aucun briseur de grève. La compagnie a tenté d'ouvrir ses portes pour briser la grève mais ce fut un formidable fiasco.

Trois-Rivières

Le Syndicat National Catholique des Employés des Mines de Red Mill a procédé récemment à l'élection de ses officiers pour le terme 58-59.

Les officiers élus sont: MM. Omer Dumas, président; Alfred Brière, vice-président; Wilbray Dumas, secrétaire; Léon Brière, assistant-secrétaire; Robert Sauvageau, trésorier; Arthur Roy, assistant-trésorier; Donatien Brière, gardien, et Josaphat Roy, sentinelle.

MM. Omer Dumas, Marcel Brière et Raynald Dumas ont été nommés délégués au Conseil central des Syndicats o.n.c. des Trois-Rivières.

LE PIQUETAGE A RADIO-CANADA



Le piquetage se poursuit toujours d'une façon paisible devant les immeubles de Radio-Canada à Montréal. Réalisateurs, artistes, employés masculins et féminins bravent le temps froid tout comme les grévistes de Sorel Industries et de Griffin Steel de St-Hyacinthe afin de faire reconnaître leurs droits.

LES COLLETS BLANCS

(Une étude de M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique spécialisé dans le secteur des collets blancs en collaboration avec M. Jean de Laplante, sociologue)

Résumé des articles précédents : L'analyse de l'aptitude à se syndiquer pour le cadre de la fonction publique a débuté au sixième article. Une étude de la formation des classes moyennes et de la croissance "envahissante" des cadres nouveaux a marqué la première partie de cette étude, qui débutait par une définition sociologique du phénomène des "collets blancs". Les cadres techniques et professionnels de la fonction publique constituent la matière du septième article.

Professionnels et techniciens : Ce groupe, bien que hautement différencié entre les diverses occupations professionnelles, qui le composent, n'atteindra jamais, en proportion, l'étendue numérique des cadres salariés proprement dits, à cause de deux facteurs majeurs : 1) la formation de niveau universitaire presque toujours requise des professionnels et de la majorité des techniciens ; 2) les disponibilités sur le marché du travail seront toujours plus restreintes pour ces occupations spécialisées que pour les fonctions relevant directement de l'organisation bureaucratique. Il faut aussi compter avec le prestige social de la fonction dévolue au professionnel ou au technicien et à la promesse de sécurité économique que peut receler l'occupation dans le contexte du fonctionnarisme. Un facteur qui peut paraître décisif, pour le professionnel surtout, c'est la grisurie de l'aventure indépendante dans le monde moderne, l'idéal étant pour la plupart d'avoir son propre bureau et son propre personnel auxiliaire. Le cas est positivement constaté pour les médecins, la profession légale et les ingénieurs.

Dans l'ensemble, les fonctions exigeant des qualifications professionnelles ou techniques sont moins bien rémunérées que les équivalents de l'entreprise privée, aux trois échelons gouvernementaux. Mais c'est dans le cadre du fonctionnarisme provincial québécois que les différences sont les plus sensibles. Les ingénieurs de la Voirie provinciale, par exemple, ont un traitement bien inférieur à celui des ingénieurs des Travaux publics de la Ville de Montréal ou des services semblables relevant du gouvernement fédéral. Un chargé de recherches, avec grade universitaire, pourra recevoir à Ottawa \$5,000 à \$6,000 et à Québec une moyenne de \$4,000 à \$4,500. C'est au niveau de la municipalité cependant que les fonctionnaires professionnels ou techniciens sont généralement le mieux rémunérés, le tout étant conditionné par ailleurs par l'importance de la ville qui emploie des techniciens.

Le cadre professionnel le plus important qui relève de l'administration publique est celui des instituteurs du niveau primaire et du niveau secondaire. Les techniques syndicales, dans le Québec et dans quelques autres centres, ont été adaptés à l'organisation professionnelle, avec

un succès relatif pour les syndicats urbains. La majorité de la profession (Cf. étude de J. Henripin) est féminine (77%, selon le recensement national de 1951). Et l'organisation professionnelle, même si elle a adopté, avec une certaine virulence parfois, les techniques syndicales, s'est jusqu'ici tenue à l'écart de l'intégration aux centrales syndicales. Cela tient à plusieurs facteurs qui sont liés à la nature même de la profession, à l'extrême diffusion du personnel éducateur, puisqu'il va rejoindre la population scolaire jusque dans les rangs les plus reculés des paroisses rurales, et jusque dans les plus petites unités du quartier urbain, ainsi qu'aux attitudes fondamentales de l'instituteur et de l'institutrice. Facteurs auxquels il faut ajouter les pressions extérieures qui viennent d'autorités diverses et du caractère confessionnel de l'organisation des éducateurs dans le Québec. Par rapport à une commission scolaire urbaine, d'importance moyenne, l'éducateur de carrière doit faire face en premier lieu à la concurrence du personnel religieux, avec lequel il travaille d'ailleurs le plus souvent, main dans la main, et en second lieu recevoir et exécuter les directives venant d'une double autorité : le département provincial de l'Instruction publique et la commission scolaire même, formée des représentants des contribuables de l'impôt scolaire. La nature de la tâche qui est de voir à la formation quotidienne des enfants, et non seulement à l'enseignement des matières prescrites par le programme du département de l'Instruction publique, crée chez l'instituteur une mentalité tout à fait particulière qui ne permet pas de le classer avec d'autres groupements professionnels, dans la fonction publique ou dans d'autres sphères de la société.

Ces conditions expliqueront facilement pourquoi l'instituteur ne se mêlera pas au personnel de bureau de la commission scolaire, par exemple. Il s'identifiera plus nettement avec l'organisation des jeux par les services de loisirs publics ou paroissiaux et tiendra la sécurité de son emploi pour un atout considérable dans sa situation sociale. Par ailleurs, vu l'importance du personnel féminin, — et importance qui semble devoir aller en augmentant à travers le temps. — dans les cadres urbains de la profession et sa présence presque exclusive dans les cadres ruraux, il faut noter pour la profession une plus grande docilité aux édits de l'autorité et une plus grande émotivité dans les comportements collectifs du corps professionnel. En revanche, la discipline syndicale, avec un tel personnel, peut gagner beaucoup dans les moments critiques, si un chef sait s'identifier à fond avec la cause et les aspirations communes. Il s'ensuit donc que le syndicalisme en atteignant le groupe des instituteurs

Fin heureuse d'une grève de l'Union des Camionneurs

Les camionneurs, membres de l'Union des Camionneurs (C.T.C.C.) ont mis fin à une grève d'une semaine dans les chantiers de Groleau & Dontigny, de la C.I.P. (section Hervey Jonction, La Tuque).

Les camionneurs obtiennent une augmentation des taux de charroyage du bois de pulpe et bois de sciage variant entre 20 et 25%. Cette augmentation s'applique aussi chez Groleau & Fils de St-Rock de Mékinack. De plus, les camionneurs ont reçu l'assurance que la table de mesurage Roy qui est la table du gouvernement, serait celle qui gouvernerait à l'avenir pour le mesurage du bois.

Les prix de charroyage demandés par l'Union étaient les suivants :

Bois de pulpe en billots :

\$1.00 la tonne pour 1 à 5 milles de distance et chargé par un loader ;

\$1.30 la tonne pour 1 à 5 milles de distance, mais chargé par le camionneur,

et

\$0.10 la tonne pour chaque mille

devrait tenir compte d'une foule de situations locales divergentes, d'une aptitude à l'obéissance contractée dans le contexte professionnel et d'une mentalité typique, consciente de la valeur du rôle social de l'instituteur.

Cette analyse du cas de l'instituteur montre toute la complexité du problème qui touche les secteurs professionnels salariés de la fonction publique. Les professions à formation universitaire ont généralement le collège ou l'ordre professionnel pour protéger les intérêts de leurs membres fonctionnaires. Et ceci jusqu'à un certain point réduit les chances de syndicalisation de ces secteurs professionnels publics.

Pour les cadres techniques, en général, il y a plutôt identification avec la masse du personnel administratif quant à l'association de défense professionnelle, que cette association soit syndicale ou non.

Certains ordres professionnels, les infirmières-hygiénistes de Montréal, par exemple, ont résolu leur problème de façon simple. De mentalité, les infirmières diplômées sont des "professionnelles", et elles entendent être respectées comme telles. Elles ont opté pour le fonctionnarisme, à cause de la sécurité qu'elles y trouvent pour leurs vieux jours, vu leur état de célibataire pour la plupart (et en ce cas elles ont un souci commun avec les institutrices qui ont 10 ou 20 ans d'enseignement à leur crédit), et elles ont fait cause commune avec les collets blancs, dans le cadre du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Cependant, il ne faut pas croire pour autant que le groupe des infirmières soit noyé dans le groupement syndical. Il s'agit d'une alliance sincère d'intérêts, et le Syndicat, dans ses programmes d'éducation, a dû souvent faire des ajustements nécessaires pour ses membres infirmières, adapter les matières aux aspirations de ce groupe féminin professionnel.

additionnel entre 5 et 10 milles de distance,

ou

\$3.00 la corde de (100 pieds cubes) pour le premier mille et 25c la corde par mille additionnel.

Bois de sciage dur (rond) :

\$4.00 du mille pieds pour le premier mille ;

\$0.70 du mille pieds pour les 5 premiers mille suivants ; et \$0.45 du mille pieds pour chaque mille additionnel.

Aussi les camionneurs ont obtenu les services de l'inspecteur du gouvernement (Office Salaire Minimum) pour vérifier le mesurage du bois qui est fait par

les 'cullers' (mesureurs) licenciés. Les camionneurs ont aussi obtenu la vérification, par l'inspecteur des poids et mesures du gouvernement fédéral, des balances plate-forme des contracteurs qui servent à peser le poids de pulpe qui est charroyé à la tonne mille. C'est à la suite des protestations de l'Union concernant les balances et en particulier celle de G. Dontigny, contracteur de C.I.P. que l'inspecteur des poids et mesures a été dépêché sur les lieux pour constater l'inexactitude de deux balances. Aussi l'Union avait envoyé un télégramme à la compagnie C.I.P. la tenant responsable d'une telle situation.

Dans le transport aérien

Syndicat accrédité à Nordair Ltd.

Un vote largement majoritaire a donné lieu à l'accréditation du Syndicat des employés de Nordair, que le Conseil des relations ouvrières, à Ottawa, vient de reconnaître comme agent négociateur des employés de cette compagnie. Il y avait deux unions en présence : l'Association internationale des machinistes et le Syndicat des employés de Nordair. Ce dernier a aisément triomphé du premier à la suite d'un scrutin secret ordonné par le Conseil quelques semaines avant les Fêtes.

Le nouveau syndicat, qui groupe des employés travaillant à Roberval, Chibougamau, Fort Chimo et Frobisher, avait été organisé par Roch Tremblay.

Une audition avait eu lieu devant le Conseil des relations ouvrières, où le syndicat était représenté par Pierre Vadboeuer et Jean-Robert Gauthier.

Le nouveau syndicat est affilié à la C.T.C.C.

SHERBROOKE

Hausse de 19 cents l'heure à l'American Biltrite

Les employés de l'American Biltrite de Sherbrooke qui sont membres de l'Association des Employés du Caoutchouc recevront une augmentation horaire moyenne de 19 cents l'heure par suite de la signature d'une convention collective de deux années.

La hausse globale obtenue au stade de la conciliation est répartie comme suit : une augmentation immédiate de 7 cents l'heure ; une autre augmentation de 7 cents l'heure l'an prochain ; une troisième semaine de vacances après 15 années de service ; une prime supplémentaire de 3 cents l'heure pour la deuxième équipe ainsi que des bénéfices d'assurance-maladie-hospitalisation améliorés.

De plus 54 employés reçoivent des rajustements variant de 5 à

10 cents l'heure.

Toutes les fêtes chômées et payées dans la semaine seront considérées comme travaillées quant à l'application du temps supplémentaire.

M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central de Sherbrooke a dirigé les négociations pour la partie syndicale. Il était assisté de MM. Florent Boisvert, R. Lambert et F. Cayer, respectivement président, vice-président et secrétaire du syndicat.

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Grievances Regulated At Shawinigan

Two nurses in the employ of St Therese Hospital in Shawinigan, Misses Lucette Lacoursiere and Rita Harvey won their case before an arbitration tribunal recently. The board was presided over by Roger Bisson, Q.C. a Three Rivers lawyer.

The two nurses claimed \$65.00 as an indemnity fixed by the arbitral sentence of April 15 as retroactivity.

The hospital had refused to pay these sums of money maintaining that the fixed salaries paid these two employees provided for no payment of any retroactivity.

But the tribunal president ruled that this sum be paid all nurses without exception. Nurse Lacoursiere also claimed the sum of \$3.00 a week as a night shift premium but this was not proven to the satisfaction of the tribunal.

In the three cases hospital authorities agreed to place the differences before an arbitration board for settlement.

The nurses' union was represented by Pierre Vadboncoeur, technical councillor for the C.C.C.L. and by Nurse Rejeanne Gelin, president of the local nurses' union.

Mr. Georges-Etienne Hebert, business agent for the Shawinigan Central Council also was present during the proceedings.

The hospital was represented by the Patronal Association of Hospital Services.

St-Jean

Le Syndicat Catholique de la construction de St-Jean C.T.C.C. fait part de l'élection de son nouvel exécutif pour l'année 58-59, au cours de son assemblée générale d'octobre 1958. M. Maurice Clark, président sortant de charge, a été réélu pour un autre terme par acclamation, M. Téléphore Vigneault, élu vice-président; secrétaire-trésorier: M. Renald Carey; secrétaire-archiviste: M. Réal Beaudoin. Les nouveaux directeurs élus, au nombre de cinq sont: MM. Eloi Gagnon, Marcel Frédette, Henri Stébanne, Bernard Pilon et André Kirkland. M. Paul Grenier, agent d'affaires du Syndicat des plâtriers de Montréal, agissait comme président d'élection à titre de représentant de la Fédération Nationale du Bâtiment, M. Adrien Beauvais, agent d'affaires du Conseil Central de St-Jean, remplissait le rôle de secrétaire d'élection.

L'ACTUALITÉ

dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Une assemblée suivie

L'assemblée mensuelle régulière du Syndicat National des Employés de la Vickers CTCC s'est tenue lundi le 19 janvier dans la salle du syndicat.

L'agenda a été entièrement détaillé et on a pu voir par le nombre de présences que la participation des syndiqués s'accroît.

Plusieurs résolutions ont été proposées et certaines ont été votées et ratifiées par les membres du syndicat.

Les syndiqués sont priés de noter que la prochaine assemblée générale aura lieu comme d'habitude à la salle du syndicat à l'heure prévue lundi le 16 février.

Prenez vos dispositions pour y assister.

* * *

Re-emploi

Plusieurs employés qui avaient été placés sur la liste des "lay-off" ont été rappelés à l'ouvrage.

Veillez noter qu'il faut laisser votre adresse actuelle sans délai au bureau du syndicat. Comme on le sait, il y a généralement une limite de temps pour les travailleurs rappelés à l'ouvrage et si l'on ne peut les rejoindre à l'adresse que possède le syndicat ils risquent de perdre la chance de reprendre le travail.

Aussi si vous avez déménagé depuis votre mise à pied, contactez le bureau du syndicat immédiatement. Il y va de votre intérêt.

* * *

Appui aux grévistes de C.B.C.

Plusieurs membres du syndicat font du piquetage pour les réalisateurs devant l'édifice principal de C.B.C. sur le boulevard Dorchester. Si vous désirez vous joindre à eux et soutenir ainsi vos confrères syndiqués dans leur grève, veuillez vous adresser à votre délégué de département ou appeler le bureau du syndicat et y faire enregistrer votre nom. Faites-le dès aujourd'hui.

(Suite de la page 1)

sait table rase de six ans de travail et qu'on allait "rebâtir le réseau français de télévision à partir de zéro, avec d'autres employés".

Des "experts"!

C'est ici que les "experts" de Radio-Canada, MM. Gilmore, McKee et Fraser ont vu éclater dans leurs mains la dynamite qui devait, à leur avis, faire sauter la grève des réalisateurs. Car la menace s'est retournée contre eux.

Assez froids depuis le début, les syndicats de Toronto se réveillèrent brusquement quand ils apprirent que plus de 1,000

Mémo à tous les membres

Nous rappelons à tous les membres du Syndicat National des Employés de la Vickers (CTCC) que les reçus de cotisation syndicale pour déduction des impôts sont prêts à être distribués au bureau du syndicat. Passez prendre le vôtre.

* * *

Aide aux chômeurs

A une récente réunion des officiers de la CTCC il a été décidé de former un comité pour aider le fonds de secours pour les chômeurs récemment annoncé par le Cardinal Léger qui accorde son patronage au programme.

Ont été élus au comité ainsi formé Angelo Forte, vice-président de la CTCC qui sera président dudit comité, Yves Gaudreault, président du Syndicat des Employés de la Vickers, en sera le vice-président, Michel Chartrand, agent d'affaires pour le syndicat de Dupuis Frères agira comme secrétaire. M. Aldéric Gosselin, président du Syndicat des charpentiers-menuisiers et autres officiers de la CTCC font également partie de ce comité.

Une assemblée publique sera tenue dès que les démarches nécessaires auront été faites pour établir une organisation qui puisse aider le programme du Cardinal Léger à assister les milliers de travailleurs de Montréal actuellement en chômage.

* * *

Nous attendons toujours

Au moment de mettre sous presse la présente édition du Travail, le syndicat n'a pas encore reçu de nouvelles quant aux dates où le tribunal d'arbitrage pourra se réunir.

Nous nous attendons à ce que la première réunion d'arbitrage avec la Canadian Vickers se tienne en janvier, mais jusqu'à présent nous n'avons aucune nouvelle du ministère provincial du Travail à ce sujet.

Radio-Canada...

de leurs confrères de Montréal étaient congédiés.

Un second principe se trouvait en danger: le droit pour un travailleur de respecter une ligne de piquetage dans une grève légale et juste. MM. Gilmore, Fraser, McKee et Cie se réveillèrent, eux aussi, avec une menace de grève nationale: les gars de Toronto étaient décidés d'agir. Radio-Canada crut meilleur pour sa santé de retirer les menaces.

On en était là, mercredi dernier, quand "Le Travail" allait sous presse. A la face du pays, deux problèmes étaient posés: celui du droit d'association et le droit de respecter un piquet de grève.

FAITES-LE DÈS MAINTENANT

AU MOYEN D'UN PRÊT POUR L'AMÉLIORATION DES MAISONS

Accordés par l'entremise des banques
en vertu de la Loi Nationale sur
l'Habitation, aux fins suivantes:

Réfection ou réparation de l'extérieur ou de l'intérieur d'une maison, y compris l'addition d'une ou de plusieurs pièces, d'étages, ou de logements familiaux; construction ou réfection de garage ou de dépendances ou rajouts à ces bâtiments; et démolition ou déplacement de bâtiments.

Achat, installation, réparation ou amélioration de systèmes de chauffage, de systèmes d'éclairage et d'énergie, de systèmes de plomberie, d'appareils de cuisson à même, de réfrigération domestique et de destruction des déchets, de fosses d'épuration et les raccordements à l'égout public, de contre-portes, de contre-châssis, de portes-moustiquaires, de châssis-moustiquaires et d'auvents.

PRÊTS MAXIMUMS POUR L'AMÉLIORATION DE MAISONS, EN VERTU DE LA LNH:

\$4,000 pour un logement unifamilial, ou \$4,000 pour le premier logement unifamilial dans un duplex, une maison jumelée ou une habitation multifamiliale, plus \$1,500 pour chaque logement additionnel jusqu'à concurrence de \$8,500 pour une habitation à quatre logements.

Remboursement: Les prêts sont remboursables en versements mensuels, y compris l'intérêt, échelonnés sur une période d'au plus dix ans.

Pour plus amples détails— Veuillez vous adresser à votre banque. Et surtout, faites exécuter le travail cet hiver alors que main-d'oeuvre et matériaux sont disponibles.

CULTIVATEURS— Renseignez-vous sur les prêts pour l'amélioration des fermes, garantis par le gouvernement et offerts par l'entremise de votre banque, jusqu'à concurrence de \$5,000 et remboursables en une période allant jusqu'à dix ans.

**Pourquoi attendre au printemps—
faites-le dès maintenant!**



Autorisé par le Ministre du Travail, l'hon. Michael Starr

CBC Refuses to Deal With the Association

CBC union leaders returned from a mass march on Ottawa planning a new approach to the CBC after Labor Minister Michael Starr told a delegation they ought to "resume talks."

Union heads met later to plan a letter to the CBC saying they are ready to discuss any new CBC proposal to end the month-old strike.

Delegation members who led a colorful banner-waving crowd of 1,500 up Parliament Hill said they felt Mr. Starr's suggestion they "resume talks" might mean he was working backstage for a new approach by the CBC.

However Mr. Starr told reporters after the 45-minute noon-hour meeting he had not contacted the CBC and did not intend to. So long as the two parties were not talking, they were no nearer a settlement, he said.

A CBC spokesman said the Corporation was awaiting a reply from the Council of Broadcasting Unions, which had requested the CBC to suspend its return-to-work-or-lose-your-jobs ultimatum to "study the situation."

The CBC had no new offer and would "positively" not deal with the association if it asked for either collective bargaining, affiliation or arbitration, he said.

Jean Marchand, secretary-general of the Canadian and Catholic Confederation of Labor, said he was neither "encouraged nor discouraged" by the meeting with Mr. Starr, but though the demonstration was "worth-while."

"He indicated to us the procedure he wanted us to follow," Mr. Marchand said. "Perhaps he feels he shouldn't intervene officially but he might unofficially."

Rene Lessard, head of the powerful Montreal technicians' union which is backing the 74 producers in their strike for union recognition, said the leaders planned "to tell the CBC we are ready for any proposition."

Solicitor-General Leon Balcer said after the meeting yesterday that he considered the strike legal; Mr. Starr said its legality was "a matter of opinion."

However, both ministers received representatives of the producers' association which the CBC has declared it would no longer recognize after last Thursday noon.

The strike leaders handed Mr. Starr a petition with 19,018 signatures calling for government intervention.

The government was "no closer to intervention," Mr. Starr said. "The only issue I see is CBC recognition on the basis they wish. It is up to them to agree on the question of recognition."

Ottawa police officials said yesterday they were impressed by the order and discipline of the marchers, who travelled from Montreal in a 14-car special train hired jointly by the QFL and by CCCL.

Newsman Gets \$1,874 Back Pay

Another Worker Regains His Job

An arbitration tribunal composed of Messrs Marcel Landry, president, Pierre Vadboncoeur, union arbitrator and Bernard Sarrazin, patronal arbitrator (the latter dissenting) and a Montreal lawyer have handed down their decision in the case of an employee who claimed back pay from his employer, La Presse Publishing Company of Montreal.

Rosaire David, the employee

in question, was given back pay of \$1,874.50.

This sum of money was awarded the employee due to an error of La Presse Publishing Company who figured some years ago the salary of the newsman at \$11.50 less than the amount he was entitled to.

The error was overlooked by Mr. David himself until January 1958 at which time he discovered the pay difference.

After notifying the company of its error, his salary was adjusted, but no mention was made of the back time salary, the company later claiming that

they were not obliged to pay this part.

The grievance was negotiated and finally brought an arbitration board with C.C.C.L. technical councillor Jean Paul Geoffroy and Jacques Daoust, president of La Presse local acting for the union.

The arbitration board's judgment was recently rendered and ordered the company to pay Mr. David the full amount of back-time pay due him.

Dismissed

A strike which was declared last November 12 at Radio Station C.H.R.S. of St. John, Que. was regulated a few days later when an understanding was reached between union and company. Two employees were dismissed from their jobs on November 7 during the organization drive which was the cause of the strike. Both parties agreed to go to arbitration to settle the case of one of the fired workers, Mr. Pierre Meunier, news chief of the radio station.

The case was heard at St. John on December 13 before the Honorable Judge Andre Montpetit chosen by both parties with C.C.C.L. technical councillor Pierre Vadboncoeur acting for the union while the patronal party was represented by legal counsel Jacques Cartier, Jr.

Judge Montpetit rendered his decision at the end of the past year.

The decision maintained that the dismissal of the employee was without foundation and recommended that he be re-hired immediately and that all lost wages be paid him.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

MEETING WELL ATTENDED

The regular monthly meeting for members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L., was held in the Union hall on Monday, January 19.

A full agenda was completed and membership participation is on the upswing as noticed by the great number in attendance.

Many resolutions were proposed and some were voted upon and carried by membership ratification.

Members are advised to keep in mind that the next general meeting will take place in the Union hall at the usual hour, on Monday, February 16. Plan to attend.

* * *

RE-HIRING

Many workers who have been on the lay-off list are being recalled to their jobs.

Please remember to leave your present address with the Union office without delay. As it is generally known there is a time limit set on re-calls to work and if the worker cannot be reached at the address the Union office has on file, he loses his chance to begin work.

If you have moved since being laid-off, please contact your Union office immediately.

* * *

SUPPORT FOR C.B.C. STRIKERS

Several members of the Union are serving on the picket line of the Producer's Association at the C.B.C. headquarters building on Dorchester Boulevard. If you wish to support these brother Union members in their strike by walking in the picket line, please contact either your departmental steward or call at the Union office and leave your name. Do it now.

* * *

MEMO TO MEMBERS

All members of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. are advised that the Union deduction receipts for income tax purposes are now ready for distribution at the Union office. Call at the Union office and secure yours now.

* * *

AID TO UNEMPLOYED

At a recent meeting of C.C.C.L. officers it was decided to form a committee to aid the fund for jobless workers recently announced by Cardinal Leger who is sponsoring the program.

Elected to serve on the newly formed committee are Angelo Forte, vice-president of the C.C.C.L. Union who will act as committee president, Yves Gaudreault, president of the Vickers Union, who is vice-president, Michel Chartrand, business agent for the Dupuis Frères local who will act as secretary, Alderic Gosselin, president of the C.C.C.L. Carpenter Union, and other officers of the C.C.C.L. Union.

A mass meeting will be held when definite steps will be taken to set up an organization which will aid Cardinal Leger's program of aid for the many thousands of Montreal workers who are at present idle.

* * *

STILL WAITING

As this issue of Le Travail goes to press, no word has been received by the Union as to when arbitration meetings with Canadian Vickers are to be held.

It was expected that the first meeting of arbitration would take place in January but as yet no word to this effect has been announced by the provincial labor department.

Jobless Number Still Rising

OTTAWA (CPA) — Unemployment figures across Canada continue to mount, with totals running over those for comparable months of last year.

At December 11, 1958, according to the monthly joint Labor Department — Bureau of Statistics release, 574,237 job seekers had registered at NES offices across Canada, compared with 398,877 at November 13 (a month earlier) and 565,144 on December 12, 1957.

This DBS jobless figure, based on the "sample survey", estimated that job-seekers numbered 440,000 in December, 79,000 more than in November and 48,000 more than in December 1957.

This figure constituted 7.2 percent of the labor force, compared with 6.5 percent in December, 1957.

Meanwhile, in Montreal, Paul-Emile Cardinal Leger announced that special collections will be lifted monthly in Catholic churches in Montreal to provide funds for construction projects aimed at putting jobless persons back to work.

The cardinal said that management is morally bound to avoid layoffs, rehire if possible employees not working, invest capital, stimulate collective efforts, and promote and co-operate in labor-management planning.

Labor, he said, should help expand the economy, avoid moonlighting, and co-operate with management while giving full support to union projects.

The CCCL, meanwhile, is planning a mass meeting for unemployment for Montreal, which will involve the Quebec Federation of Labor and local labor councils.

CBC Defers Ultimatum To Striking Montreal Producers

It was announced on Sunday afternoon after a meeting of Canadian Broadcasting Corporation officials in Ottawa that the CBC had decided to defer their ultimatum to the striking Montreal producers until they meet again with officers of the Canadian Broadcasters' Union.

The announcement came following a meeting held in Toronto on Saturday of Montreal and Toronto unionists at which time the Toronto producers supported the Montreal striking producers and demanded that the CBC withdraw their ultimatum immediately.

The CBC ultimatum ordered the Montreal striking producers to return to their jobs on Monday, January 26, or they would be considered as having resigned from their positions.

**BE UNION!
BUY UNION!**
always look for the Union label